

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**MAIRIE DE HETTANGE-GRANDE**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE HETTANGE-GRANDE**

---

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

---

**Séance du 10 décembre 2022**

**DCM N° 22-12-10-13**

Date de convocation et d'affichage : 03 décembre 2022

La séance, présidée par Monsieur Roland BALCERZAK, Maire, est ouverte à 10h30.

**Sont présents :**

M. BALCERZAK Roland, Maire

MM. Mmes CONTRERAS Céline, GALLINA Nadine, JACQUEMOT Emmanuelle, MAGGI Isabelle, PARPETTE Jerry, PATAT Hervé, ROBINET David, Adjoint

MM. Mmes BARTHELEMY Claude, DAP Frédéric, DEROUT Aurélie, DUPLANTIER Monika, FRANCK Virginie, GANTIER Paul, GARAVAGLIA Karine, GIACOMIN Quentin, GWIAZDA Daniella, KERBER Bernadette, KRIEGER Marie-Odile, MARQUES DA SILVA Constantin, PALLUCCA Didier, PAQUET Christopher, PORTA Jules, SCHOUVER Franck, Conseillers Municipaux

**Ont donné procuration :** M. HEIL Régis à Mme GALLINA Nadine, Mme DEROCHE Evelyne à M. BALCERZAK Roland, Mme VEIDIG Patricia à M. ROBINET David, M. OLIGER Yannick à Mme CONTRERAS Céline, Mme ROSIN Laurette à Mme GWIAZDA Daniella.

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance M. Quentin GIACOMIN.

**Objet : Demande de subvention Région Grand-Est - Réfection et extension du terrain de football synthétique et aménagement de ses abords**

**Rapporteur : M. Hervé PATAT, Adjoint au Maire**

L'objectif de la Région Grand-Est est de contribuer à améliorer, techniquement et financièrement, le cadre de vie des habitants et des services de proximité.

A ce titre, la Ville de Hettange-Grande souhaite procéder à la rénovation du terrain d'entraînement de football situé au Stade des Carrières de façon à être homologué de niveau 6 par la Fédération Française de Football (FFF), au remplacement complet du revêtement de sol synthétique du terrain, ainsi qu'au changement du mobilier et de l'éclairage du terrain.

Le montant global de ce projet, qui s'élève à 820 133 € H.T., inclut la prestation d'assistance technique à maître d'ouvrage, le marché de maîtrise d'œuvre, ainsi que le montant de la réalisation des travaux.

La Ville étant susceptible de bénéficier d'une subvention dans le cadre de ce dispositif, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter le concours de la Région Grand-Est à hauteur de 10 % du montant H.T. des travaux, soit 80 357,30 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

#### DÉCIDE :

- **D'AUTORISER** le lancement de cette opération,
- **D'ADOPTER** le plan de financement,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :

Le Maire de Hettange-Grande,  
Roland BALCERZAK

Séance ouverte à 10h30 sous la Présidence de Monsieur Roland BALCERZAK, Maire.					
Nombre de membres : 29		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
24	29	29	0	0	0
<b>Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</b>					
Service à l'origine de la DCM : Service Urbanisme et Domaines					
Commission : Travaux et Urbanisme					
Référence nomenclatures « ACTES » : 7.5. Subventions					